

ORDONNANCE COLLECTIVE

INITIER ET/OU AJUSTER UN TRAITEMENT DE SUPPORT LORS D'UNE RÉACTION INDÉSIRABLE SECONDAIRE À L'ADMINISTRATION INTRAVEINEUSE DE FER

Établissement : CISSS de Lanaudière
Numéro de l'ordonnance collective : # 9
Période de validité : 3 ans

SITUATION CLINIQUE

Usager adulte (hospitalisé, hébergé ou ambulatoire) présentant une réaction indésirable due à l'administration de fer saccharose (Venofer^{MD}), de complexe de fer gluconate sodium (Ferrlecit^{MD}) ou de dérisomaltose ferrique (Monoferric^{MD}).

NB : Le Monoferric^{MD} est également connu sous le nom de fer isomaltoside.

PROFESSIONNELS AUTORISÉS

Infirmier(ère)s œuvrant au sein du CISSS de Lanaudière.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES VISÉES

Activités réservées de l'infirmier(ère) :

- 1- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique;
- 2- Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes dont l'état de santé présente des risques incluant le monitoring et les ajustements du plan thérapeutique infirmier;
- 3- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance;
- 4- Administrer et ajuster des médicaments et autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

INDICATION

L'utilisateur doit détenir une ordonnance individuelle pour l'administration intraveineuse (IV) de fer saccharose (Venofer^{MD}), de complexe de fer gluconate sodium (Ferrlecit^{MD}) ou de dérisomaltose ferrique (Monoferric^{MD}) pour une carence en fer ou une anémie ferriprive. Le fer intraveineux peut être utilisé en complémentarité du fer per os (réplétion aigue des carences en fer) ou en remplacement (traitement chronique de l'anémie) si le fer par voie entérale est contre-indiqué, non toléré ou résulte à un échec thérapeutique.

INTENTIONS THÉRAPEUTIQUES

En lien avec le fer saccharose (Venofer^{MD}), le complexe de fer gluconate sodium (Ferrlecit^{MD}) ou le dérisomaltose ferrique (Monoferric^{MD}) :

- Initier un traitement de support en cas d'anaphylaxie ou d'urticaire/prurit/rash;
- Initier un traitement de support en cas d'extravasation;
- Ajuster le débit d'administration du fer IV en cas d'hypotension, de réaction de Fishbane ou de réaction indésirable avec symptômes isolés.

CONTRE-INDICATION

Se référer au protocole médical référant à l'ordonnance collective #9 « Initier et/ou ajuster un traitement de support lors d'une réaction indésirable secondaire à l'administration intraveineuse de fer ».

PROTOCOLE MÉDICAL

Protocole médical référant à l'ordonnance collective #9 « Initier et/ou ajuster un traitement de support lors d'une réaction indésirable secondaire à l'administration intraveineuse de fer ».

LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION MÉDICALE OBLIGATOIRE

Se référer au protocole médical référant à l'ordonnance collective #9 « Initier et/ou ajuster un traitement de support lors d'une réaction indésirable secondaire à l'administration intraveineuse de fer ».

COMMUNICATION AVEC LE MÉDECIN TRAITANT

Se référer au protocole médical référant à l'ordonnance collective #9 « Initier et/ou ajuster un traitement de support lors d'une réaction indésirable secondaire à l'administration intraveineuse de fer ».

IDENTIFICATION DU MÉDECIN RÉPONDANT

En établissement (usagers hospitalisés, hébergés ou admis à l'urgence) le médecin répondant est le médecin traitant ou, en l'absence de celui-ci, le médecin présent au service ou le médecin de garde assigné.

La clientèle ambulatoire qui consulte en **clinique externe** (ex : médecine de jour, hémodialyse), **aux services de soins primaires, services courants ou autres points de service**, le médecin répondant est le médecin qui a prescrit l'ordonnance de fer IV ou tout autre médecin désigné ou de garde en son absence.

OUTILS DE RÉFÉRENCE ET SOURCES

Se référer au protocole médical référant à l'ordonnance collective #9 « Initier et/ou ajuster un traitement de support lors d'une réaction indésirable secondaire à l'administration intraveineuse de fer ».

PROCESSUS DE MISE EN VIGUEUR

1. ÉLABORATION DE LA VERSION ACTUELLE

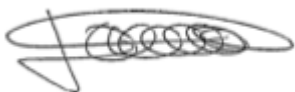
Hélène Bélanger, infirmière clinicienne, services courants
Julie Cloutier, infirmière clinicienne, services courants
Roxanne Forget, pharmacienne
Dre Luminita Iuliana Jamali, allergologue-immunologue
Jérémy Payette, pharmacien
Justine Tremblay, conseillère cadre en soins infirmiers

2. VALIDATION DE LA VERSION ACTUELLE (COMITÉ SI APPLICABLE)

Comité clinique de la Direction des soins infirmiers (DSI), 14 juin 2021
Comité régional des services pharmaceutiques (CRSP), 21 juin 2021
Comité de pharmacologie, 9 septembre 2021
Comité exécutif du conseil des infirmiers et infirmières (CECII), 13 octobre 2021

3. APPROBATION DE LA VERSION ACTUELLE

REPRÉSENTANT DU CMDP (EN ÉTABLISSEMENT)

Nom et prénom	Signature	Date
Ouellet, Jérôme		2021-12-15

4. RÉVISION

Date d'entrée en vigueur : mai 2019

Date de la dernière révision (si applicable) : décembre 2021

Date prévue de la prochaine révision : décembre 2024

Signature du médecin répondant (si applicable) :

Signature : Date :